

7 septembre 2016

Clôture de la concertation au 30 septembre 2016: consulter l'avis administratif

Avis administratif - clôture de la concertation (39 téléchargements)

Vous pouvez encore vous exprimer jusqu'au 30 septembre 2016. Pour ce faire, n'hésitez pas à consulter le dossier de concertation et à nous faire part de vos remarques. Plusieurs moyens existent pour recueillir vos avis et questions :

- Le cahier de concertation : disponible à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, dans toutes les mairies des communes du Grand Lyon et dans toutes les mairies d'arrondissement de Lyon.
- Un courrier adressé à la Métropole de Lyon : Délégation au développement urbain et au cadre de vie Direction de la planification et des politiques d'agglomération (Service territoires et planification) 20, rue du Lac – CS 33569 69505 Lyon cedex 03
 - Le site internet : via un formulaire dédié

Le bilan de la concertation sera consultable sur ce site internet début 2017.

Vous pourrez apprécier la prise en compte de vos contributions à l'occasion de l'enquête publique relative au projet de révision du PLU-H qui sera organisée courant 2017.

METROPOLE DE LYON

AVIS ADMINISTRATIF

Révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon

Clôture de la concertation

Par arrêté en date du 6 septembre 2016, le Président de la Métropole de Lyon a clôturé la concertation relative à la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H).

Cette concertation a débuté le 31 mai 2012 par délibération du conseil de la Communauté urbaine de Lyon, approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable engagée en application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, à la révision du PLU-H, sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

Cette concertation a été étendue au territoire de la commune de Quincieux par délibération du conseil de la Métropole en date du 11 mai 2015.

La date de clôture de cette concertation a été fixée au 30 septembre 2016.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera présenté au conseil de Métropole de Lyon et pourra être consulté par toute personne le désirant à l'hôtel de la Métropole - service Territoires et Planification - 20 rue du Lac - 69003 Lyon, dans chacune des mairies des communes et des 9 arrondissements de la Ville de Lyon situées sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Il sera également consultable sur le site internet de la Métropole de Lyon : www.grandlyon.com/mavilleavenir.

Ce bilan intégrera les observations recueillies lors de la concertation relative à la procédure de révision simplifiée n° 14 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon, concernant le projet de restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby, sur la commune de Bron.

Le Président de la Métropole de Lyon
Gérard COLLOMB